



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**  
Séance du 13 Juin 2024  
Délibération n°DEL-2024-48

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 07/06/2024

Date d'affichage : 07/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Juin à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, , Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Madame Amandine MARILLER, Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame GISSINGER Sylviane

**Procuration :** Madame Marie-Diane ALLEMAND à Monsieur Didier AZNAR, Monsieur Jérôme JUSSEAUME à Madame Sylviane GISSINGER

**Absents excusés :** Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Monsieur ALLAINE Franck, Madame MORGAT-BEULIN Monique

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :**  
**Mise à Jour du Tableau des Effectifs**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

**Vu** le tableau des emplois ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la nécessité de modifier le tableau des effectifs en raison d'un avancement de grade suite à examen professionnel et afin de remplacer un départ à la retraite d'un agent.

**Le Maire propose à l'assemblée,**

**D'adopter** les modifications du tableau des emplois suivants :

-la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet (31h00) à compter du 24 août 2024

-la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (31h00) à compter du 24 août 2024

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	CATEGORIE	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<b>Cadre emploi filière Administrative</b>					
Attaché Principal	A	35h00	1	1	DGS
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ier</sup> Classe	C	35h00	1	1	Agent Administratif Polyvalent
Adjoint Administratif	C	24h00	1	0	Agent Administratif Polyvalent
<b>Cadre Emploi Filière Technique (service technique)</b>					
Agent de Maîtrise	C	35 h	1	1	RST
Adjoint Technique	C	35 h	1	1	Agent Technique Polyvalent
Adjoint Technique	C	35 h	1	1	Agent Technique Polyvalent
Adjoint Technique En disponibilité pour convenance personnelle	C	35 h	1	0	Agent Technique Polyvalent
<b>Cadre Emploi Filière Technique (service scolaire)</b>					
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ier</sup> Classe	C	31h	1	1 A compter du 24 2024	Agent Périscolaire Polyvalent
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup>	C	31 h	1	1 Jusqu'au 24 août 2024	Agent Périscolaire Polyvalent
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	28 H	1	1	Agent Périscolaire Polyvalent
Adjoint Technique	C	26h25	1	1	Agent Périscolaire Polyvalent
<b>Cadre Emploi Filière Technique (service Police Municipale)</b>					
Brigadier-Chef Principal	C	17H50	1	1	Agent Police Municipale

AGENTS NON TITULAIRES CONTRAT DE DROIT PRIVE	TYPE DE CONTRAT	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<b>Cadre Emploi Filière Technique (service technique)</b>					
Adjoint Technique (remplacement agent en disponibilité)	CDD	35 h	1	1	Agent Technique Polyvalent
<b>Cadre Emploi Filière Administrative (service Agence Postale Communale)</b>					
Adjoint Administratif Territorial	CDI	20h50	1	1	Agent d'Accueil de l'APC

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs, suite à un recrutement et un avancement de grade.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-DECIDE d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications

-DIT QUE les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

Et ont signé les membres présents,  
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,  
Gérald MISSOUR**


